

Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement

Informations concernant l'employeur

Nom	<input type="text"/>
N° de contrat	<input type="text"/>

Informations concernant la personne assurée

Nom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	N° d'ass. soc.	<input type="text"/>
Rue, n°	<input type="text"/>	Téléphone privé	<input type="text"/>
NPA, localité	<input type="text"/>	E-mail	<input type="text"/>
		Lieu d'origine / nationalité	<input type="text"/>

État civil

<input type="checkbox"/> Marié(e)	<input type="checkbox"/> Partenariat enregistré
<input type="checkbox"/> Divorcé(e)	<input type="checkbox"/> Partenariat dissous
<input type="checkbox"/> Veuf / veuve	

1. Êtes-vous actuellement en capacité de travail complète?

Oui

Non, degré d'incapacité de travail % En incapacité de travail depuis le

Percevez-vous des prestations de l'AI, AM, LAA ou LPP, d'une assurance sociale étrangère ou d'un autre assureur, ou avez-vous fait la demande pour percevoir de telles prestations?

Oui Non Si oui, de quelle assurance / assureur?

Degré d'invalidité % Prestation annuelle en CHF

2. Informations concernant le/la conjoint(e) ou le/la partenaire enregistré(e)

Nom et prénom	<input type="text"/>
Date de naissance	<input type="text"/>
Lieu d'origine / nationalité	<input type="text"/>

3. Informations sur le but d'utilisation du versement anticipé pour l'encouragement à la propriété du logement

Versement anticipé Mise en gage

- pour l'achat d'un logement en propriété
 - pour la construction d'un logement en propriété
 - pour la participation à la propriété d'un logement sous forme de parts sociales
 - pour la rénovation, la transformation ou l'extension d'un logement en propriété
 - pour le remboursement d'un prêt hypothécaire
 - pour le transfert sur un nouvel objet
 - pour la mise en gage des prestations dans le cadre d'un contrat de gage
-

4. Informations en cas de versement anticipé

Montant souhaité en CHF

Date de versement prévue

5. Avez-vous déjà bénéficié d'un versement anticipé ou d'une mise en gage pour l'encouragement à la propriété du logement auprès d'une institution de prévoyance?

Non

Oui, mise en gage auprès d'une banque

Oui, versement anticipé à hauteur de CHF

Date

6. Avez-vous, au cours des 3 dernières années, effectué des rachats d'années de cotisation dans une institution de prévoyance?

Oui

Non

Montant en CHF

Date

7. Informations concernant l'objet

Maison individuelle

Appartement / propriété par étages

À partir de quand occuperez-vous le logement / depuis quand l'occupez-vous?

Situation du logement (adresse)

Utilisez-vous l'objet à votre lieu de domicile ou de séjour habituel (propres besoins)?

Oui

Non

8. Office du registre foncier compétent

Dénomination

Rue, n°

NPA, localité

9. Informations sur les coordonnées de paiement

Selon confirmation de la banque ci-jointe

Aux coordonnées suivantes

N° de compte postal

Nom de la banque

IBAN et BIC

Titulaire du compte

NPA, localité

10. Assurance complémentaire

Nous vous recommandons de vous informer sur la possibilité de combler une éventuelle lacune de couverture de prévoyance invalidité ou décès résultant du versement anticipé ou de la réalisation du gage. Une éventuelle lacune de prévoyance peut être évitée au moyen d'une assurance complémentaire.

Souhaitez-vous un conseil pour une assurance complémentaire?

Oui Non

11. Confirmation

Par sa signature, chacun des soussignés confirme:

- consentir au versement anticipé ou à la mise en gage;
- avoir lu les dispositions réglementaires relatives à l'encouragement à la propriété du logement ainsi que les documents suivants et en accepter le contenu:
 - Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement
 - Check-list Encouragement à la propriété du logement
 - Mémento relatif à l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle;
- avoir pris acte du fait que les prestations réglementaires sont diminuées du fait du versement anticipé ou de la mise en gage;
- consentir à l'inscription de la restriction du droit d'aliéner au registre foncier; les frais pour cette inscription seront directement facturés à la personne assurée par le registre foncier.

Lieu / date

Signature de la personne assurée

Signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)

Authentification de la signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e) par un service officiel

Lieu / date

Signature du service officiel

Veuillez attendre d'être en possession de tous les justificatifs requis selon la check-list Encouragement à la propriété du logement avant de remettre la présente demande.

Check-list Encouragement à la propriété du logement

Attestation de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance

	Acquisition d'un logement en propriété	Construction d'un logement en propriété	Participation au logement en propriété / parts sociales	Rénovation, transformation ou extension d'un logement en propriété hypothécaire	Remboursement d'un prêt hypothécaire	Transfert sur un nouvel objet	Mise en gage
<input type="checkbox"/> Demande de versement anticipé ou de mise en gage des avoirs de prévoyance pour l'encouragement à la propriété du logement	•	•	•	•	•	•	•
<input type="checkbox"/> Certificat d'état civil actuel Datant de moins d'un mois	•	•	•	•	•	•	•
<input type="checkbox"/> Signature authentifiée Pour les personnes mariées / en partenariat enregistré: signature du/de la conjoint(e) / partenaire enregistré(e) sur le formulaire de demande et authentification de cette signature par un service officiel ou un notaire.	•	•	•	•	•	•	•
<input type="checkbox"/> Confirmation de la banque ou du notaire, contenant les informations suivantes: - Coordonnées bancaires du destinataire - Montant utilisé - Adresse du bien immobilier - But d'utilisation du versement anticipé Le versement anticipé ne peut être utilisé que pour l'achat, la construction, la rénovation, la transformation ou l'extension d'un logement en propriété ainsi que pour le remboursement d'un prêt hypothécaire sur un logement en propriété. De plus, vous devez habiter le logement en propre. Si vous faites parvenir directement le versement anticipé au vendeur / entrepreneur de construction, vous n'avez pas besoin d'une confirmation de la banque ou du notaire (le nom et l'adresse du vendeur / entrepreneur de construction doivent être identiques à ceux figurant sur le contrat de vente / contrat d'entreprise).	•	•	•	•	•	•	•
<input type="checkbox"/> Copie de l'extrait du registre foncier Datant de moins d'un mois, si l'inscription du bien au registre foncier a déjà été effectuée. À demander auprès de votre office de registre foncier, contre émoluments	•	•		•			•
<input type="checkbox"/> Contrat de vente établi en la forme authentique ou projet de contrat définitif La date du transfert de propriété doit figurer sur le contrat de vente. Si ce n'est pas le cas, vous devez fournir une confirmation, établie par le notaire, de la date du transfert de propriété. Le versement anticipé a lieu trois mois au maximum avant la date du transfert de propriété.	•	•					
<input type="checkbox"/> Attestation de domicile (le logement en propriété doit être habité en propre.) À demander auprès de votre commune de résidence, contre émoluments			•	•	•		
<input type="checkbox"/> Extrait actuel du compte hypothécaire					•		
<input type="checkbox"/> Documentation du projet de construction (copies) - Contrat d'entreprise - Devis définitif - Offres définitives des artisans La documentation du projet de construction sert à la vérification du montant que vous souhaitez percevoir au titre du versement anticipé. Les paiements pour les prestations propres et pour les factures d'artisans déjà réglées ne doivent pas être indiqués.		•		•			
<input type="checkbox"/> Permis de construire (obligatoire en cas de construction d'une maison individuelle) En cas de construction d'un immeuble en propriété par étages, il peut être renoncé au contrôle du permis de construire. Le versement ne peut être effectué que si les avoirs de prévoyance peuvent être garantis par une inscription au registre foncier. Dans ce cas, le document suivant est également exigé: Confirmation du registre foncier que le versement anticipé a déjà été inscrit au registre foncier ou qu'il peut l'être.		•					
<input type="checkbox"/> Confirmation de l'organisme de logement, règlement de la coopérative de construction et d'habitation et certificat original de parts sociales			•				
<input type="checkbox"/> Copie du contrat de gage							•
<input type="checkbox"/> Si les prestations de la prévoyance professionnelle ont déjà été mises en gage, joindre le consentement du créancier gagiste	•	•	•	•	•	•	•